

Direction générale

27 OCT. 2011
Malakoff,
 N° 878 /EPIDE/DG

DECISION
Portant composition du comité technique d'établissement

Le Directeur général

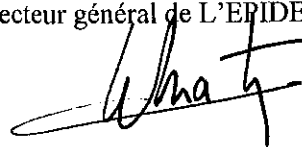
- Vu la loi 2010-751 du 05/07/10 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret 2011-184 du 15/02/11 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret 2010-1743 du 30/12/10 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la circulaire DGAFP d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 -Dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques ;
- Vu le PV du CTP du 28 avril 2011 proposant (article 3) un nombre de cinq sièges pour les représentants du personnel au CTE ;
- Vu le procès verbal des élections du 20 octobre 2011 au CTE ;
- Vu les listes électorales présentées par les différents syndicats.

Décide :

La répartition des sièges étant effectuée à partir des listes fournies par les différents syndicats dans l'ordre de présentation sur la liste, sont membres du comité technique d'établissement au titre de représentants du personnel :

listes	Titulaires	Suppléants
UNSA / CFE-CGC	Melle Sylvia SKORIC	M Patrick REYNAUD
	Mme Estelle PIERNAS	M Maxime TOZEYRE
	M Henri-Paul HOUSSIN	Mme Sandra VACCA LAURENTI
FO - EPIDE	Melle Soizic COGNARD	M Christophe MONDON
	Mme Kheira LARDJANE BENAÏSSA	Melle Julia SIMON

Charles de BATZ de TRENQUELLÉON
 Directeur général de L'EPIDE



Destinataires :

- DGA / SG
- Directeurs de centres (pour affichage)
- Directeurs siège
- Organisations syndicales (UNSA, CFE-CGC, FO, CGT)

Epide - Direction de la Défense - www.epide.fr